



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 décembre 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **15**

Présent(s) : J. RAILLARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCÉL – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Mme Soizick SOULARD a donné pouvoir à M. Jean RAILLARD
Mme Marie CONNEAU a donné pouvoir à M. Benoît LANDAIS
Mme Marie-France THELIER a donné pouvoir à M. Michel RIGOUIN

Absent(s) excusé(s) : Mmes Christine MOREAU, Delphine LEROY et M. Benoît GAUTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LECOQ a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS 2024 – DIVERS

N° 2023-090

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2022-89, en date du 12 décembre 2022, relative aux tarifs communaux divers (visite roseraie, fourrière animale, vente de bois, tentes de réception) applicables sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2024 :

TARIFS DIVERS	2024
VISITE DE LA ROSERAIE	
Visite commentée par le Responsable des espaces verts, sur demande de l'Office de tourisme	60,00
FOURRIERE ANIMALE	
Prise en charge - 1 ^{ère} capture d'un animal appartenant à un propriétaire	Gratuit
Prise en charge - dès la 2 ^{ème} capture d'un animal appartenant à un propriétaire	70,00
Jour de garde, par animal	25,00
VENTE DE BOIS	
Les stères sont retirés par le demandeur, avec ses moyens propres, auprès des Services techniques.	
Le stère à couper ou tombé (bûche de 1m pour un volume de 1 m ³)	30,00
TENTES DE RECEPTION	
La location de tente de réception est prévue pour un week-end (du vendredi au lundi)	
Communes du SIVOM de Lassay - Particuliers	95,00
Communes du SIVOM de Lassay - Associations et communes	55,00
Hors SIVOM de Lassay - Particuliers	175,00
Hors SIVOM de Lassay - Associations et communes	130,00
Hors SIVOM de Lassay – Déplacement	120,00

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 20 décembre 2023

Le Maire,

Jean RAILLARD

